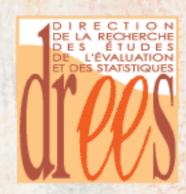


Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale

Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille



Études et Résultats

Fin 2002 en France métropolitaine, 555 000 familles bénéficiaient de l'Allocation parentale d'éducation (APE), dont environ 500 000 pour le seul régime général où les trois quarts la percevaient à taux plein et plus de 60 % au titre de la naissance d'un deuxième enfant. suite à la réforme intervenue en 1994. À partir des enquêtes Emploi annuelles de l'Insee de 1993 à 2002, pour partie actualisées pour les années 2003 et 2004, cette étude retrace d'abord l'impact sur l'activité des femmes de l'élargissement de l'APE, en juillet 1994, aux familles ayant un deuxième enfant de moins de trois ans. Elle analyse ensuite les conditions de réinsertion sur le marché du travail des mères qui ont recouru à l'APE depuis son extension. Entre 1993 et 2002, les niveaux de qualification et les taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans n'ont cessé de croître. La réforme de l'APE a eu toutefois un impact important sur les comportements d'activité des mères après la naissance de leur deuxième enfant, leurs taux d'activité passant de plus de 70 % au début de 1994 à environ 55 % en 2002. En 2004, plus de 20 points séparent ainsi les taux d'activité des mères, selon qu'elles ont un ou deux enfants en bas âge. Ce sont surtout les femmes les plus jeunes et les moins qualifiées qui ont été sensibles à l'élargissement de la mesure. C'est notamment le cas pour celles qui rencontraient des difficultés sur le marché du travail, la réforme de l'APE ayant conduit à une diminution de la proportion de chômeuses, passée de 11 à 5 % parmi les mères de deux enfants. Les femmes qui ont interrompu leur activité reviennent général<mark>ement s</mark>ur le marché du travail dès les trois ans de leur deuxième enfant. Peu qualifiées, elles connaissent alors un chômage élevé, mais qui n'est pas forcément plus important qu'avant la réforme. Le surcroît de difficultés qu'elles rencontrent pour leur réinsertion semble, à cet égard, davantage lié à leurs caractéristiques initiales, notamment à leur faible niveau de formation. Néanmoins, celles qui sont à nouveau en emploi occupent, à niveau de diplôme comparable, des postes moins qualifiés que celles qui sont restées actives. Elles ont également des conditions d'emploi moins favorables, avec davantage de temps partiels courts et « subis »

Élisabeth ALGAVA, Sophie BRESSÉ Avec la collaboration de Milan MOMIC

et d'emplois à durée limitée.

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille Drees



N° 399 • mai 2005

Les bénéficiaires de l'Allocation parentale d'éducation : trajectoires d'activité et retour à l'emploi

n 2004¹, en France métropolitaine, le taux d'activité des femmes âgées de 20 à 49 ans dqui vivent en couple est en moyenne de 80 %. Leur participation au marché du travail varie cependant en fonction de leur nombre d'enfants. Dans le cadre d'une politique familiale visant à favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, l'Allocation parentale d'éducation (APE) permet depuis 1985 aux parents de jeunes enfants d'interrompre ou de réduire temporairement leur activité professionnelle afin de s'occuper d'eux. Initialement réservée aux parents de trois enfants ou plus, l'APE a été étendue, en juillet 1994, aux familles de deux enfants, dont au moins l'un d'entre eux a moins de trois ans (encadré 1). L'APE constitue l'une des mesures de la politique familiale qui a le

^{1.} Les données portant sur les années 2003 et 2004 sont des données annuelles reconstituées en calculant la moyenne des données trimestrielles issues des enquêtes Emploi en continu de l'Insee, contrairement aux données issues des enquêtes Emploi annuelles de 1993 à 2002. Les données pour 2003 et 2004 sont présentées à part. Le changement de méthode de collecte entre les enquêtes Emploi annuelles et les enquêtes Emploi en continu impliquant des ruptures de série importantes.

E•1

L'Allocation parentale d'éducation (APE)

Créée en 1985 et destinée à l'un ou l'autre des parents de trois enfants, dont l'un a moins de trois ans, l'Allocation parentale d'éducation (APE) a été étendue en juillet 1994 aux familles de deux enfants. Son principe est de fournir une allocation aux personnes avec des enfants en bas âge, qui ont déjà travaillé, mais souhaitent se consacrer à l'éducation de leurs enfants. L'allocation, dite de remplacement, doit compenser en partie la perte de revenu liée à la cessation ou la réduction d'activité. Elle consiste en une prestation forfaitaire, modulée selon le taux d'activité de la personne bénéficiaire et s'élevait en 2003 (dernière année avant l'introduction de la Paje) à environ 496 € pour un arrêt complet d'activité. (En 2003, tous régimes confondus, en métropole et Dom, le nombre des familles bénéficiaires de l'allocation s'établissait à 562 500, ce qui représentait un coût d'environ 3 milliards d'euros constants 2003). Elle est versée sans condition de ressources jusau'à ce que le dernier enfant atteigne l'âge de trois ans. Dans le cas d'une activité à temps partiel, elle est octroyée à taux réduit. L'APE peut être prise dans le cadre d'un congé parental (la personne n'est pas rémunérée durant son absence mais est assurée de retrouver son poste ou un équivalent à son retour), mais ce n'est pas systématique (dépendant notamment du type de contrat de travail du parent, de la convention collective de l'entreprise...).

Depuis le 1er janvier 2004, l'APE a été regroupée avec l'ensemble des allocations versées au titre de la garde des jeunes enfants au sein de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Il s'agit d'une allocation à plusieurs niveaux comprenant, sous conditions de ressources, une prime à la naissance ou à l'adoption, versée en une seule fois (le plafond de ressources retenu est supérieur à celui de l'Apje courte), et une allocation de base versée tous les mois jusqu'aux trois ans de l'enfant. Elle comprend par ailleurs, sans conditions de ressources, un Complément de libre de choix d'activité (CLCA) à taux partiel ou à taux plein, qui permet aux parents, dès la naissance de leur deuxième enfant, d'interrompre partiellement ou totalement leur activité jusqu'aux trois ans de celui-ci (il obéit à des conditions d'activité antérieure plus strictes que l'APE : la personne doit avoir exercé une activité pendant deux ans sur les quatre années qui précèdent la naissance de l'enfant, contre deux ans dans les cinq années précédant la naissance dans le cadre de l'APE), ou jusqu'à son sixième mois s'il s'agit du premier enfant (dans ce cas, le complément doit être pris de façon consécutive au congé de maternité de la mère, et le bénéficiaire doit avoir exercé une activité professionnelle durant les deux années qui précèdent la naissance).

plus influencé les comportements d'activité des femmes au cours des dix dernières années, avec un fort effet incitatif au retrait temporaire du marché du travail. Au 31 décembre 2002, tous régimes confondus, le nombre des familles bénéficiaires de l'allocation s'établissait à 555 000 en France métropolitaine, dont 505 000 relevaient du régime général. Parmi ces dernières, 75 % la percevaient à taux plein et 62 % au titre d'une naissance de rang 2 (correspondant au second enfant).

Depuis le 1er janvier 2004, la naissance d'un enfant fait par ailleurs entrer les familles dans le nouveau dispositif de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) [encadré 1], qui remplace les précédentes allocations liées à la naissance, l'entretien et la garde des jeunes enfants. Dans ce cadre nouveau, les familles peuvent toujours bénéficier d'une aide qui reprend le principe de l'APE, appelée le Complément de libre choix d'activité (CLCA), mais qui en modifie certaines conditions d'accès. Au 30 juin 2004, un peu plus de 55 000 familles ont perçu un complément de libre choix d'activité, dont 13 600 au titre d'un premier enfant². Si on se limite aux familles ayant eu un premier enfant en janvier ou février 2004, la Cnaf dénombre 7 730 familles3 qui ont perçu un CLCA, à taux partiel ou à taux plein, soit environ une famille concernée sur huit. En ce qui concerne les familles ayant plusieurs enfants, la Cnaf constate, lors des premiers mois de l'année 2004, une stabilité du nombre d'allocataires du CLCA pour les naissances de rang 2, accompagnée d'une diminution assez modérée du CLCA pour les naissances de rang 3, par rapport à l'APE. Il semble donc intéressant d'établir un bilan des effets de l'Allocation parentale d'éducation, afin de pouvoir les comparer, dans le futur, à ceux de la prestation qui doit s'y substituer.

E•2

L'utilisation des enquêtes Emploi annuelles et en continu de l'Insee

L'étude repose sur l'exploitation des enquêtes Emploi annuelles de 1993 à 2002. Les années 2003 et 2004 ne sont pas étudiées car à partir de 2003, la méthode d'échantillonnage et le mode de collecte de l'enquête Emploi ayant été modifiés, on interroge à peu près trois fois moins de ménages en les questionnant une fois par trimestre. Des éléments sont toutefois donnés sur le niveau de qualification et les taux d'activité des mères selon leur nombre d'enfants (en moyenne annuelle) à partir des dernières enquêtes Emploi (2003 et 2004).

Pour réaliser une étude comparative entre les femmes qui ne bénéficiaient pas de l'APE, et celles qui pouvaient en bénéficier, le recours aux enquêtes annuelles était nécessaire. Par ailleurs, l'échantillon interrogé annuellement permet de repérer un plus grand nombre de femmes susceptibles d'être considérées comme bénéficiaires de la prestation. Enfin, la méthode des pseudo-cohortes ou la question sur la situation de la personne interrogée par rapport à l'emploi l'année précédant l'enquête peuvent être utilisées pour la reconstruction partielle des trajectoires d'activité des femmes suite à la naissance de leur deuxième enfant.

La seconde partie de l'étude propose en effet une analyse des comportements d'activité de pseudo-cohortes de femmes. Au lieu de suivre les mêmes femmes d'année en année, ce qui ne serait possible qu'avec des données de panel, on observe année après année des femmes ayant des caractéristiques différentes comme si on en suivait l'évolution. Par exemple, chaque année, on ne sélectionne que les femmes ayant un an de plus que celles observées l'année précédente. Une année n, on observe les femmes qui ont donné naissance à un enfant à une date donnée ; lors de l'année n+1, pour simuler des trajectoires, on observe les femmes ayant un enfant d'un an plus âgé. Il faut cependant souligner qu'avec une telle méthode, toutes les femmes dont les caractéristiques en termes de configuration familiale (rupture d'union, troisième naissance...) se modifient, sortent de la cohorte et ne sont plus observées. Les pseudo-cohortes sont regroupées en quatre périodes selon les années de naissance des enfants. La période 1 correspond au groupe de femmes dont le deuxième enfant est né entre juillet 1994 et décembre 1996, la période 2 au groupe des femmes dont le deuxième enfant est né entre juillet 1997 et juin 1999, et enfin la période 4 au groupe des femmes dont le deuxième enfant est né entre juillet 1999 et mars 2002.

^{3.} Métropole et Dom, régime général sans les fonctionnaires.



^{2.} Métropole et Dom, ensemble du régime général.

À partir des enquêtes Emploi annuelles de l'Insee pour les années allant de 1993 à 2002 et avec des éléments d'actualisation sur les années 2003 et 2004 (encadré 2), cette étude s'intéresse donc à l'évolution récente des taux d'activité des femmes avant deux enfants dont au moins l'un d'entre eux a moins de trois ans. Elle cherche d'abord à évaluer l'impact de la réforme de l'APE, intervenue en juillet 1994, sur les comportements d'activité des mères et à identifier les profils des femmes qui ont eu le plus tendance à recourir à la prestation. Dans un deuxième temps, en reconstituant des « pseudo-cohortes », elle étudie leurs profils de retour à l'activité professionnelle. Dans l'enquête Emploi, on ne dispose cependant d'aucune information directe sur le fait qu'un ménage perçoit ou non l'Allocation parentale d'éducation; on comparera donc les comportements des femmes, avant et après la réforme, sachant que parmi ces dernières, toutes celles qui étaient éligibles à l'allocation, au regard de conditions d'emploi antérieures, n'ont pas fait ce choix. Les comportements d'activité des mères, dont le deuxième enfant est né après la réforme de l'APE, seront

ainsi analysés en faisant l'hypothèse que les changements observés, par rapport aux comportements des femmes avant réforme, sont essentiellement le fait des mères qui ont eu recours à l'APE. Dans un troisième temps, l'étude tente d'appréhender les conditions de retour sur le marché du travail des femmes qui ont eu recours à l'APE depuis son élargissement, et de repérer si celles qui ont quitté pendant trois ans le marché du travail pour s'occuper de leurs enfants dans le cadre de l'allocation parentale sont pénalisées lors de leur retour à l'activité par rapport à celles qui n'ont pas cessé de travailler ou qui sont redevenues plus rapidement actives après la naissance de leur second enfant.

En dix ans, une augmentation régulière du niveau de qualification et du taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans

La mise en œuvre de l'APE de rang 2 (correspondant à la naissance d'un deuxième enfant) est intervenue dans un contexte général d'augmentation de l'activité et du niveau de qualification des femmes, notamment de celles âgées de 20 à 49 ans et vivant en couple. En leur sein, la proportion de femmes ayant achevé leurs études à l'âge de 19 ans ou plus a gagné 15 points en dix ans, passant de 35,5 % en 1993, à 51 % en 2002 (tableau 1). La part des femmes ayant fait des études supérieures est ainsi passée de 20 % en 1993 à 30 % en 2002, alors que dans le même temps celle des femmes sans diplôme ou ne dépassant pas le niveau du BEPC ou du BEP a diminué de plus de 10 points (passant de 42 % à 31 %). Durant cette période, les taux d'activité des femmes n'ont cessé de croître pour atteindre, en 2002, 82,7 % pour les plus qualifiées et 72,8 % pour celles qui ont achevé leurs études avant 19 ans4, avec un écart constant d'environ 10 points au profit des femmes qualifiées (tableau 1). De façon générale, les femmes de 20 à 49 ans vivant en couple ont vu leur taux d'activité croître de manière constante entre 1993 et 2002. Déjà élevé en 1993 (74,4 %), il s'établissait en moyenne à 78 % en 2002.

Les données annuelles issues des nouvelles enquêtes Emploi en continu, reconstituées pour 2003 et 2004, confirment la tendance observée, entre 1993 et 2002, à l'augmentation générale de la qualification des femmes de 20 à 49 ans vivant en couple : en 2004, près de la moitié d'entre elles a ainsi un niveau d'étude supérieur ou égal au baccalauréat (tableau 2).

T •01 évolution des taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans vivant en couple selon leur niveau de qualification

- 01					en %
Année					
	Ensemble des femmes	Femmes qualifiées (ayant achevé leurs études à l'âge de 19 ans ou plus)	Femmes non qualifiées (ayant achevé leurs études avant 19 ans)	Écart en points	Part des qualifiées
1993	74,4	80,6	71,0	9,6	35,5
1994	75,1	80,9	71,7	9,2	36,9
1995	75,5	80,8	72,2	8,6	38,6
1996	76,0	80,8	72,8	8,0	40,1
1997	75,3	80,5	71,6	8,9	41,9
1998	76,2	81,7	72,1	9,6	43,6
1999	76,9	82,6	72,3	10,2	44,7
2000	76,9	82,8	71,9	10,8	46,5
2001	77,4	82,2	72,9	9,3	48,5
2002	77,8	82,7	72,8	9,9	51,0

En 1993, 35,5% des femmes en couple de 20 à 49 ans étaient qualifiées. Globalement, 74,4% d'entre elles étaient actives ; 80,6% de celles qui étaient qualifiées étaient présentes sur le marché du travail, contre 71% des femmes sans qualifiaction Source : enquêtes Emploi 1993 à 2002. Insee répartition des femmes de 20 à 49 ans vivant en couple selon leur niveau de qualification en %

		0 /0
Niveau de diplôme	2003	2004
BEPC, CEP, aucun	29	28
CAP, BEP	25	24
Baccalauréat et plus	46	48
Total	100	100

Source : enquêtes Emploi en continu 2003 et 2004, Insee, Exploitation Drees

^{4.} On a distingué les mères de deux enfants en deux groupes de niveau de qualification : les femmes dites faiblement qualifiées ont terminé leurs études à 18 ans ou avant, tandis que les mères dites qualifiées ont poursuivi leurs études au-delà de 18 ans.



La réforme de l'APE a eu un impact important sur les comportements d'activité des mères après la naissance de leur deuxième enfant

Le taux d'activité des femmes a toutefois tendance à décroître lorsque leur nombre d'enfants augmente. Il a surtout évolué de façon très différente selon le rang de naissance de ces derniers, et la période considérée. Entre 1993 et 2002, les taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans sans enfant, déjà très élevés, n'ont cessé d'augmenter, passant de 82,3 % à 85,8 %. De même, ceux des femmes qui vivent en couple s'infléchissent peu à la naissance d'un premier enfant, bien qu'étant légèrement moins élevés que ceux des femmes qui n'en ont pas. Ils ont, eux aussi, eu tendance à progresser, passant de 77,1 % en 1993 à 79,8 % en 2002. Avant l'extension de

l'APE aux parents de deux enfants en juillet 1994, les mères de deux enfants étaient proportionnellement un peu moins nombreuses sur le marché du travail que celles ayant un seul enfant, avec en mars 1994, 70,5 % d'actives chez les premières, contre 78,2 % pour les secondes. Seule la naissance d'un troisième enfant avait une influence importante en termes de cessation d'activité des femmes: en 1994 et en 2002, on comptait ainsi parmi les mères de trois enfants ou plus, dont au moins l'un en bas âge, respectivement 32,7 % et 34,6 % d'actives.

Après 1994, l'impact de l'extension du droit à l'APE est devenu sensible. En mars 1994, avant la réforme, 38 points séparaient le taux d'activité des mères de deux enfants (70,5 %) de celui des mères de trois enfants ou plus (32,7 %). Quatre ans plus tard, en 1998, le taux d'activité des mères de deux enfants, dont le

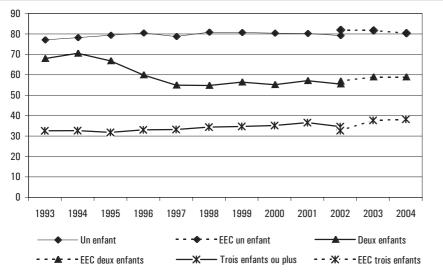
second est âgé de moins de trois ans, avait reculé de 16 points par rapport à 1994, pour se stabiliser ensuite autour de 55 % jusqu'en 2002. L'accès à l'APE dès la naissance d'un deuxième enfant a donc largement modifié les comportements d'activité des femmes pouvant y prétendre. En 2002, 25 points séparaient ainsi les taux d'activité des mères de deux enfants (55 %) de ceux des femmes ayant un seul enfant en bas âge (80 %). Tous deux restent toutefois supérieurs à ceux des femmes ayant trois enfants ou plus (dont au moins l'un en bas âge) dont le taux d'activité était de 35 % (graphique 1).

En 2003 et 2004, les enquêtes Emploi en continu montrent globalement la poursuite des mêmes tendances, avec des écarts qui restent du même ordre, dans les taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans vivant en couple, selon leur nombre d'enfants. Ainsi en 2004, 80 % des mères ayant un enfant en bas âge sont actives, contre 59 % des mères de deux enfants, et 38 % des mères de trois enfants ou plus (dont l'un au moins en bas âge).

Les femmes jeunes et faiblement qualifiées ont plus fréquemment recouru à l'APE

Entre 1993 et 2002, la structure par âge des femmes de 20 à 49 ans, vivant en couple et mères de deux enfants, dont au moins un en bas âge, s'est aussi fortement modifiée. Alors qu'un peu plus de la moitié d'entre elles avaient moins de 31 ans en 1993, ce n'est le cas que de 36,5 % d'entre elles en 2002. Ce phénomène est largement dû au report de calendrier des naissances, les femmes mettant leur premier enfant au monde plus tardivement qu'auparavant⁵; l'allongement général de la durée des

évolution du taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans vivant en couple et ayant au moins un enfant de moins de trois ans, selon le nombre d'enfants, de 1993 à 2004



Lecture : EEC signifie enquête Emploi en continu. Les données 2002, 2003 et 2004 issues des enquêtes en continu apparaissent sur le graphique en pointillé afin de bien marquer la rupture de série.

Sources : enquêtes Emploi annuelles 1993 à 2002, enquêtes Emploi continues 2002 à 2004, Insee

5. Ainsi l'âge moyen à la maternité des femmes de la génération 1960 est de 27,7 ans, alors qu'on estime celui des femmes de la génération 1970 à 29,4 ans ; données Ined.



études y a sans doute contribué, notamment pour les plus qualifiées d'entre elles⁶. La mise en place, en juillet 1994, de l'Allocation parentale d'éducation de rang 2 a eu, comme on l'a vu, un impact sensible sur les comportements d'activité des femmes concernées. Toutes celles qui remplissaient les conditions d'éligibilité pour en bénéficier n'y ont cependant pas eu recours dans les mêmes proportions. Ce sont surtout les moins qualifiées qui ont davantage recouru à l'APE, plutôt que celles ayant poursuivi leurs études au-delà de 18 ans. En effet le taux d'activité de ces dernières n'a reculé que de 11 points en dix ans, alors que ce recul est deux fois plus important chez les mères ayant achevé leurs études avant 19 ans (22 points).

De même, alors qu'en 1993 les mères de deux enfants, dont au moins un en bas âge, étaient, lorsqu'elles avaient moins de 31 ans, proportionnellement un peu moins nombreuses à être en activité que les plus âgées (66 % contre 71 %), en 2002, leur retrait du marché du travail, suite à la réforme de l'APE, a été nettement plus marqué. Leur taux d'activité a ainsi reculé de 18 points entre 1993 et 2002, alors que celui des mères âgées de 31 ans ou plus se réduisait de 8 points (passant respectivement de 66 à 48 % et de 71 à 63 % en dix ans).

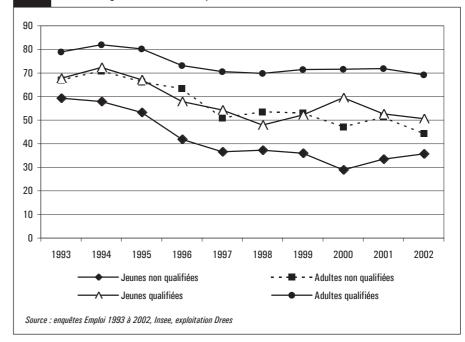
Ce sont donc les mères jeunes et peu qualifiées qui ont préférentiellement eu recours à l'APE. C'est d'ailleurs le niveau de qualification qui

•03

semble avoir joué le plus fortement. En effet, qu'elles aient plus ou moins de 31 ans, les mères faiblement qualifiées ont vu leurs taux d'activité chuter de façon nettement plus sensible que les mères qualifiées, de l'ordre de 23 à 24 points. Et parmi les mères peu qualifiées, les plus jeunes se distinguaient déjà par un taux d'activité relativement faible dès avant la mise en œuvre de l'APE de rang 2 : en effet, seules 59 % d'entre elles étaient actives en 1993, contre 67 % des mères non qualifiées plus âgées (graphique 2).

Ces écarts de taux d'activité, en présence d'un jeune enfant, selon l'âge et le niveau de qualification de la mère s'observent également en 2003 et 2004 : ainsi en 2004, un peu plus du quart des mères de deux enfants (dont au moins l'un en bas âge) qui sont âgées de moins de 31 ans et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas le BEPC sont actives, contre 44 % des mères âgées de 31 ans ou plus ayant le même niveau de qualification, et 72 % des mères de 31 ans ou plus ayant un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat (tableau 3).

évolution des taux d'activité des femmes de 20 à 49 ans vivant en couple, ayant 2 enfants dont au moins l'un de moins de trois ans, selon leur âge et leur niveau de qualification, entre 1993 et 2002



taux d'activité des mères de 20 à 49 ans vivant en couple, ayant deux enfants dont au moins un de moins de trois ans selon leur âge et niveau de qualification pour les années 2003 et 2004

en %

	Mères de moins de 31 ans de niveau BEPC ou moins	Mères de moins de 31 ans titulaires d'un CAP ou d'un BEP	Mères de moins de 31 ans de niveau Bac ou plus	Mères de 31 ans ou plus de niveau BEPC ou moins	Mères de 31 ans ou plus titulaires d'un CAP ou d'un BEP	Mères de 31 ans ou plus de niveau Bac ou plus
2003	28	43	63	42	53	75
2004	27	41	63	44	61	72

Lecture : en 2004, 27 % des mères de deux enfants, dont au moins l'un en bas âge, âgées de moins de 31 ans et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas le BEPC, sont actives, contre 72 % des mères de 31 ans ou plus au moins titulaires d'un baccalauréat.

Champ : mères de deux enfants dont au moins l'un est âgé de moins de trois ans Source : enquêtes Emploi en continu 2003 et 2004, Insee, Exploitation Drees

6. ROBERT-BOBÉE I., 2004, « Les femmes les plus diplômées vivent plus longtemps en couple avant d'avoir un enfant », Insee Première, n° 956, avril, Insee.



Des retraits du marché du travail qui ont conduit à une diminution de la proportion de chômeuses

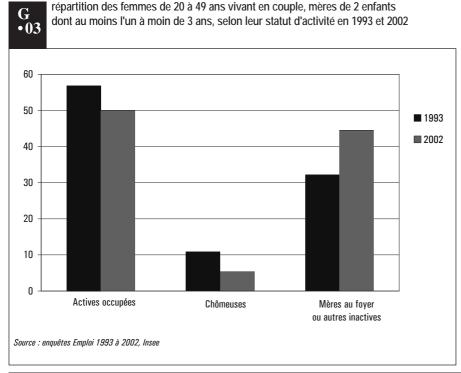
Les femmes recourant à l'APE sont devenues inactives durant la période où elles bénéficiaient de la prestation. L'extension du dispositif aux mères de deux enfants à partir de juillet 1994 a ainsi eu des effets sur les taux de chômage et d'inactivité de cette partie de la population. Si en 1993, environ un tiers des mères de deux enfants, dont l'un âgé de moins de trois ans, étaient femmes au foyer, en 2002, leur part s'établissait à 44 %. Dans le même temps, la part des actives occupées a diminué de 7 points, passant de 57 à 50 % et le taux de chômage des mères de deux enfants (dont au moins un en bas âge) est ainsi passé de 16 % avant la réforme à 10 % en 2002. Quant à la part des chômeuses au sein de l'ensemble de ces mères actives ou non, elle a été divisée par deux, passant de 11 % à 5 %. En 2003 et 2004, cette proportion de chômeuses reste de l'ordre de 5 % à 6 % parmi les mères de deux enfants (dont l'un en bas âge) âgées de 20 à 49 ans et vivant en couple. Ces tendances combinées, qui semblent peu dépendre de la conjoncture économique, illustrent l'un des effets de l'APE de rang 2 : ce sont les mères de deux enfants qui étaient les moins insérées dans l'emploi et les plus concernées par le chômage qui ont davantage eu tendance à quitter le marché du travail (graphique 3).

Un retour à l'activité qui s'est fait en général dès les trois ans de l'enfant

De nombreuses familles ont eu recours à l'APE de rang 2, ce qui s'est traduit, comme on l'a vu, par un net recul des taux d'activité des mères de deux enfants après 1994. Les données issues des enquêtes Emploi annuelles ne permettent pas de suivre ces familles sur plus de trois ans. En revanche, il est possible de constituer des « pseudo-cohortes » (encadré 2) décrivant l'évolution des taux d'activité des mères de deux enfants en fonction de la date de naissance de leur second enfant, en distinguant ceux nés avant juillet 1994, et après.

Avant l'extension de l'APE aux naissances de rang 2, les taux d'activité des mères étaient effectivement nettement plus élevés, au cours des années suivant la naissance de leur deuxième enfant, que ceux des femmes dont le second enfant est né après juillet 1994. On observe, en outre, un important mouvement de retour à l'activité de toutes les femmes l'année suivant les trois ans de l'enfant, et ce quelle que soit la (pseudo-) cohorte étudiée. Les taux d'activité des mères dont les enfants sont nés après la création de l'APE de rang 2 ont ainsi retrouvé par la suite un niveau comparable à ceux des femmes dont les enfants sont nés avant la réforme.

Les comportements des mères peu qualifiées apparaissent toutefois assez spécifiques. Pour celles dont les enfants sont nés en 1992 et 1993, donc avant la réforme, le retour à l'activité est progressif et plus précoce, leurs taux d'activité augmentant régulièrement entre la naissance et les trois ans de l'enfant. En revanche. celles qui ont donné naissance à un second enfant après la réforme de l'APE ont vu leur taux d'activité se maintenir à un niveau faible (autour de 55 %) ou augmenter seulement très légèrement durant les trois années qui suivent la naissance de l'enfant. Ceci illustre le fait que la plupart des mères peu qualifiées qui ont choisi de recourir à l'APE en ont conservé le bénéfice jusqu'à ce que leurs droits soient épuisés (graphique 4). Pour les mères qualifiées (graphique 5), l'écart entre les taux d'activité à la naissance du deuxième enfant, avant et après la réforme, est moins important et, que leur deuxième enfant soit né avant ou après juillet 1994, elles ont des profils de retour à l'activité relativement similaires. Leurs taux d'activité augmentent ainsi progressivement dès la première année de l'enfant : les mères qualifiées qui ont bénéficié de l'APE de rang 2 ont donc probablement choisi de recourir à la prestation pour une période d'inactivité plus courte et de revenir sur le marché du travail avant les trois ans de leur enfant.



Cependant, ce constat d'un retour marqué vers l'activité, une fois passé les trois ans du deuxième enfant, ne suffit pas à renseigner sur le devenir, en termes d'emploi, des femmes qui reviennent sur le marché du travail après trois ans d'absence : leur réinsertion est-elle plus difficile que pour celles qui se sont arrêtées moins longtemps? Celles qui étaient au chômage avant de bénéficier de l'APE auraient-elles plus de difficultés dans la mesure où elles se sont durablement éloignées du marché de l'emploi?

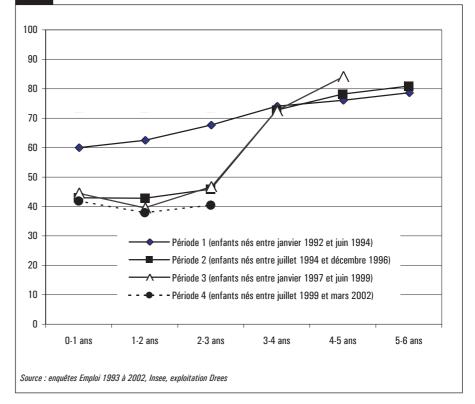
G

À leur retour sur le marché du travail, les mères bénéficiaires de l'APE connaissent un chômage important, mais pas plus élevé qu'avant la réforme

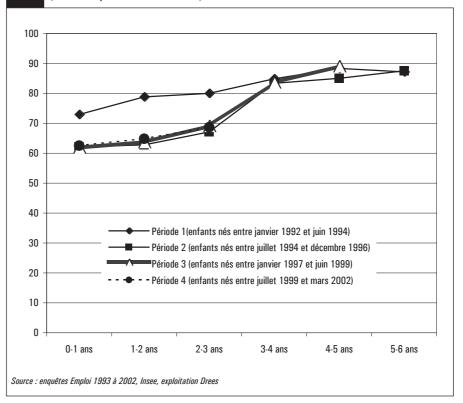
Parmi les mères de deux enfants ayant achevé leurs études avant l'âge de 19 ans (période 1, cf. encadré 2), la proportion de chômeuses était déjà élevée avant la réforme, et relativement stable durant les années suivant la naissance de leur deuxième enfant : 12 % l'année de naissance de celui-ci et 14,3 % l'année suivant son troisième anniversaire (graphique 6).

Parmi les femmes dont le second enfant est né dans les deux années qui ont suivi la réforme de l'APE (période 2), la proportion de chômeuses est demeurée systématiquement moins élevée pendant les trois premières années suivant cette naissance. En revanche, une fois passé le cap des trois ans (lorsque les droits à l'APE cessent), le nombre de chômeuses s'est fortement accru parmi les peu qualifiées, leur part devenant même supérieure à celle observée avant la réforme, ce qui laisserait supposer des difficultés accrues, l'année du retour sur le marché du travail, pour les femmes qui auraient bénéficié de l'APE. Néanmoins, dès l'année suivante, la proportion de chômeuses en leur sein retrouve un niveau comparable, et même légèrement inférieur, à celui observé pour celles dont l'enfant est né avant la réforme. Ce surcroît de difficultés semble donc avoir été transitoire.

évolution du taux d'activité des mères de 2 enfants peu qualifiées, durant les années qui suivent la naissance de leur second enfant, selon la période où il est né • **04** (avant ou après réforme de l'APE)

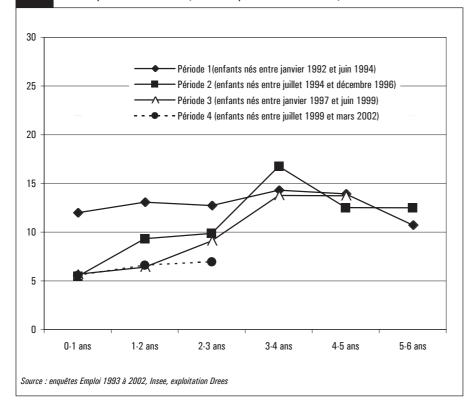


évolution des taux d'activité des mères de 2 enfants qualifiées, durant les années G qui suivent la naissance de leur second enfant, selon la période où il est né •05 (avant ou après réforme de l'APE)





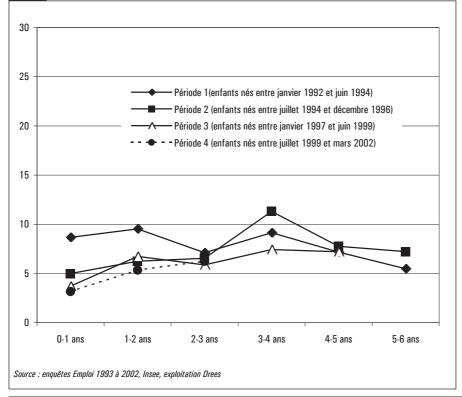
évolution de la proportion de chômeuses parmi les mères de 2 enfants peu qualifiées, durant les années qui suivent la naissance de leur second enfant, selon la période où il est né (avant ou après réforme de l'APE)



G •07

8

évolution de la proportion de chômeuses parmi les mères de 2 enfants qualifiées, durant les années qui suivent la naissance de leur second enfant, selon la période où il est né (avant ou après réforme de l'APE)



et sans doute pour partie lié à la conjoncture économique. Pour les mères peu qualifiées ayant donné naissance à un second enfant à partir de 1997 (période 3), le phénomène est un peu moins net : la proportion de chômeuses a également tendance à augmenter une fois passés les trois ans de l'enfant, mais pour atteindre un niveau comparable, et non supérieur, à celui observé avant la réforme. Les difficultés de réinsertion sur le marché du travail sont donc réelles pour les mères peu qualifiées qui ont interrompu leur activité jusqu'aux trois ans de leur enfant, mais elles ne semblent pas être devenues particulièrement plus importantes pour celles qui ont pu recourir à l'APE après la réforme que pour celles dont le second enfant est né auparavant.

Parmi les mères avant poursuivi leurs études au-delà de 18 ans (graphique 7), les proportions de chômeuses ont évolué, quant à elles, de la même façon, que leur second enfant soit né avant ou après la réforme, mais dans un contexte où leurs niveaux de chômage demeuraient plus faibles. L'écart observé en ce qui concerne les proportions de chômeuses avant et après la réforme, est donc, comme attendu, plus important pour les femmes les moins qualifiées, qui rencontraient le plus de difficultés potentielles sur le marché du travail et avaient le plus intérêt à recourir à l'APE.

Le surcroît de difficultés des anciennes bénéficiaires de l'APE lors de leur retour sur le marché du travail est sans doute lié à leurs caractéristiques initiales

L'étude des pseudo-cohortes ne permet toutefois pas de différencier directement les femmes selon qu'elles ont effectivement ou non eu recours à l'APE. Les caractéristiques individuelles des femmes et de l'emploi qu'elles occupent peuvent cependant être examinées en fonction de leur statut d'activité l'année précédente. On observe, dans ce qui suit, le groupe des femmes qui n'ont pas eu de troisième enfant⁷ et dont le second enfant, né après la réforme de l'APE, a eu trois ans en 2000, 2001 ou 2002, en supposant implicitement que celles qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur second enfant ont bénéficié de l'allocation⁸. La comparaison entre les femmes inactives l'année précédant les trois ans de leur enfant et celles en activité la même année permet donc d'approcher les différences de situations des femmes sur le marché du travail selon qu'elles ont eu ou non recours à l'APE.

Ainsi, parmi les femmes dont le deuxième enfant a atteint ses trois ans en 2000, en 2001 ou en 2002°, celles revenues sur le marché du travail et qui étaient inactives l'année précédente étaient 36 % à être au

chômage, tandis que celles qui ne l'ont pas quitté étaient 7 % à être dans cette situation. Mais ce constat recouvre à la fois les difficultés rencontrées pour se réinsérer sur le marché du travail (tout du moins l'année du retour à l'activité) et un « effet de sélection » : les femmes ayant quitté le marché du travail pour bénéficier de l'APE étaient, comme on l'a vu, plus faiblement qualifiées, et avaient donc d'autant plus de risques d'être en difficulté pour retrouver un emploi à leur retour sur le marché du travail. Inversement, les femmes qui sont restées sur le marché du travail ont sans doute fait ce choix d'autant plus facilement qu'elles avaient un emploi stable et donc un risque de chômage plus faible.

À niveau de qualification comparable, les femmes qui ont bénéficié de l'APE jusqu'aux trois ans de leur enfant et sont de nouveau en emploi occupent des postes moins qualifiés

Qu'en est-il par ailleurs des femmes qui retrouvent un emploi après trois ans d'interruption d'activité ? Sont-elles pénalisées par rapport à celles qui n'ont pas quitté, ou beaucoup plus brièvement, le marché de l'emploi ? L'observation ne porte plus ici que sur les femmes dont les enfants sont nés après la réforme de l'APE et qui occupent un emploi l'année des trois ans de leur enfant. Celles qui ne travaillaient pas l'année précédente occupent en effet des emplois nettement moins qualifiés que celles qui étaient en emploi pendant cette période (tableau 4). Parmi ces dernières, 42 % sont cadres ou professions intermédiaires, et 32 % sont employées qualifiées ; moins d'une sur cinq occupe un emploi non qualifié. La situation est inverse pour les femmes en emploi qui étaient inactives l'année précédente : 12 % d'entre elles sont cadres, professions intermédiaires, agricultrices, artisans ou chefs d'entreprise ; en revanche 60 % d'entre elles occupent des postes non qualifiés (39 % sont employées non qualifiées et 21 % ouvrières non qualifiées). Mais ces résultats confirment avant tout que les femmes occupant des emplois qualifiés ou à responsabilité ont eu tendance à ne pas recourir à l'APE et à rester actives, ou à ne quitter leur

en %

T •04

répartition des mères en emploi l'année des 3 ans de leur 2° enfant selon la catégorie de l'emploi occupé et leur situation par rapport à l'emploi l'année précédente

Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi occupé	Situation par rapport à l'emploi l'année précédente			
l'année de l'enquête (celle des 3 ans de l'enfant)	Actives occupées	Inactives		
Agriculteurs, artisans, chefs d'entreprise	5		5	
Cadres	15	- 12	13	
Professions intermédiaires	27		22	
Employés qualifiées	32	25	31	
Employées non qualifiées	13	39	18	
Ouvrières qualifiées	3	3	3	
Ouvrières non qualifiées	4	21	8	
Total	100	100	100	

Lecture : parmi les mères qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur 2º enfant, 39 % occupent un emploi d'employée non qualifiée l'année de ses trois ans.

Champ : mères dont le deuxième enfant a eu trois ans en 2000, 2001, ou 2002, et donc susceptibles d'avoir bénéficié de l'APE de rang 2, en emploi l'année de l'enquête

Source : enquêtes Emploi 2000, 2001, 2002, Insee

^{9.} Le regroupement de femmes dont les enfants appartiennent à des générations différentes, mais qui présentent comme caractéristique commune d'avoir pu ou non bénéficier de la réforme de l'APE de juillet 1994, a pour but de travailler sur des groupes dont les effectifs sont suffisants, ce qui permet d'entrer dans le détail des statuts d'activité actuels et antérieurs de ces femmes. Chaque année, on ne considère que la situation des femmes dont l'enfant a entre 37 et 45 mois inclus et donc avait entre 25 et 33 mois un an avant.



^{7.} L'année où leur second enfant a atteint ses trois ans, 18,1 % de ces femmes avaient eu un autre enfant (que ce soit l'année précédant l'enquête ou antérieurement). Ces dernières ont été exclues de notre champ d'étude. On s'intéresse donc uniquement ici à celles qui n'ont pas eu de troisième enfant.

^{8.} Cela n'est pas toujours vrai car certaines femmes ont pu percevoir l'APE pendant un ou deux ans, et revenir sur le marché du travail avant les trois ans de leur second enfant; d'autres ont pu arrêter de travailler avant la naissance de leur second enfant ou même ne jamais travailler et donc ne pas bénéficier de l'APE tout en étant inactives. Cependant, plus de la moitié (56%) des femmes qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur second enfant sont actives l'année suivante. Par ailleurs, les effectifs observés semblent corroborer notre hypothèse : on dénombre ainsi 292 000 femmes qui vivent en couple, ont deux enfants, dont l'un a moins de trois ans, et sont inactives dans l'enquête Emploi de mars 2002, effectif comparable au nombre de couples bénéficiaires de l'APE de rang 2 comptabilisés par la Cnaf (295 000 au 31 décembre 2001).

emploi que pour un temps limité et inférieur à celui proposé par la mesure. Le problème est donc d'apprécier si des retraits d'activité plus longs (de la naissance aux trois ans de l'enfant) ont en eux-mêmes contribué à diriger celles qui ont fait ce choix vers des emplois moins qualifiés. 56 % des femmes qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur deuxième enfant (dont on fait l'hypothèse qu'elles se sont retirées du marché du travail en recourant à l'APE) n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de 18 ans, contre 34 % de celles qui exerçaient une activité l'année précédant. Leur faible niveau de qualification initiale explique ainsi, en partie, le fait qu'elles occupent beaucoup plus souvent des emplois non qualifiés.

Un retrait durable du marché du travail semble néanmoins impliquer, à niveau de diplôme égal, une tendance à la déqualification. Lorsqu'on modélise la probabilité des mères d'occuper un emploi non qualifié l'année des trois ans de l'enfant, on observe, comme attendu, qu'à caractéristiques égales, celles qui ne possèdent aucun diplôme ont treize fois plus de risques d'occuper ce type de poste que celles qui sont titulaires d'un

baccalauréat. Mais l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » montre surtout qu'à niveau de diplôme identique, les mères anciennement inactives (c'està-dire celles qui bénéficiaient probablement de l'APE l'année précédente) ont cinq fois plus de risques, que celles qui avaient un emploi l'année précédente, d'occuper un poste non qualifié (tableau 6). Le recours à l'APE jusqu'aux trois ans du second enfant augmente donc la probabilité des mères qui ont retrouvé un emploi l'année des trois ans de celui-ci d'occuper un poste non qualifié. Ce résultat reste toutefois à interpréter avec précautions : d'une part, si on connaît l'effet du diplôme, on ne dispose pas de données suffisamment précises sur les caractéristiques de l'emploi antérieur, qui peuvent influer sur le type d'emploi retrouvé après l'interruption liée à la naissance de l'enfant. Une fraction importante des mères éligibles à l'APE pourrait également ne pas être en situation d'emploi juste avant la naissance de l'enfant. Le fait d'avoir retrouvé ensuite un emploi peu qualifié, ne peut donc être principalement relié au fait d'avoir recouru à l'APE, s'expliquant aussi par des parcours antérieurs plus heurtés et marqués par des périodes de chômage ou d'inactivité.

Les mères encore inactives l'année précédant les trois ans de leur deuxième enfant ont des conditions d'emploi moins favorables

Par ailleurs, si on considère la pratique du temps partiel et la durée hebdomadaire de celui-ci, les femmes qui étaient inactives l'année précédant les trois ans de leur deuxième enfant, et qui bénéficiaient sans doute de l'APE, semblent connaître des conditions nettement moins favorables que celles qui occupaient un emploi (tableau 5). Les premières occupent ainsi un emploi à temps partiel dans les deux tiers des cas, contre 38 % de celles qui exerçaient déjà une activité. Notamment, pour ce qui est des faibles quotités de travail, inférieures à 27 heures par semaine, la proportion d'anciennes inactives concernées est presque trois fois plus élevée (43 %) que celle des femmes qui occupaient un emploi (15 %). De plus, parmi les premières, un quart des mères souhaitent travailler davantage, soit une proportion quatre fois plus élevée que parmi les femmes qui n'ont pas cessé de travailler ou qui ont repris une activité plus rapidement après la naissance de leur enfant (6 %). À âge et niveau de diplôme identiques, la probabilité d'être en temps partiel « subi10 » est ainsi multipliée par 2,3 pour les femmes inactives l'année précédente, par rapport à celles qui travaillaient (tableau 6). En outre, 18 % de celles qui ne travaillaient pas l'année précédant les trois ans de leur enfant sont en CDD, en intérim ou en contrat aidé, alors que ce n'est le cas que de 3 % de celles qui ne se sont pas arrêtées de travailler ou qui avaient déjà retrouvé un emploi à cette période. « Toutes choses égales par ailleurs », la probabilité des anciennes inactives, qui ont retrouvé un emploi l'année des trois ans de leur enfant, d'avoir un contrat à durée limitée est à cet égard multipliée par 6,5 (tableau 6).

T •05 durée hebdomadaire de travail des mères de deux enfants en emploi l'année des trois ans de leur 2º enfant (en 2000, 2001 ou 2002), selon leur statut d'activité l'année précédente

Durée hebdomadaire de travail	Statut d	Statut d'activité l'année précédente			
l'année des trois ans de l'enfant	Actives occupées	Inactives	Ensemble		
Temps partiel de 20 h ou moins	6	20	9		
Temps partiel 21 à 27 h	9	23	12		
Temps partiel de 28 h ou plus	23	18	22		
Temps plein	62	39	58		
Total	100	100	100		
Part de sous-emploi	6	24	11		

Lecture : 23 % des mères qui étaient inactives l'année précédente occupent un emploi à temps partiel à hauteur de 21 à 27 heures par semaine l'année des trois ans de leur 2º enfant.

Champ : mères de deux enfants en emploi l'année des trois ans du deuxième enfant, en 2000, 2001 ou 2002

Source : enquêtes Emploi 2000, 2001, 2002, Insee

10. Dans les enquêtes Emploi de l'Insee, les individus ayant un emploi à temps partiel subi sont ceux qui déclarent qu'ils seraient disponibles pour travailler davantage, et ceux qui sont en chômage technique.

en %





conditions d'emploi des mères de 2 enfants l'année des 3 ans du $2^{\rm e}$ en fonction du groupe d'âges, du niveau de diplôme et de la situation vis-à-vis de l'emploi l'année précédente

	occupée l'anr de son 2	Probabilité pour une mère active occupée l'année des 3 ans de son 2 ^e enfant d'occuper un emploi non qualifié		Probabilité pour une mère active occupée à temps partiel l'année des 3 ans de son 2º enfant d'être à temps partiel subi		Probabilité pour une mère active occupée à temps plein l'année des 3 ans de son 2º enfant d'être en situation d'emploi précaire	
VARIABLES EXPLICATIVES	Significativité	Odds ratio	Significativité	Odds ratio	Significativité	Odds ratio	
Activité de la mère							
l'année précédente							
Active occupée	REF	REF	REF	REF	REF	REF	
Inactive	<,0001	4.85	0.0027	2.33	<.0001	6.55	
Au chômage	0,0101	3.53	0.0003	12	<.0001	36.47	
Age de la mère							
à la naissance de l'enfant							
31 ans ou plus	REF	REF	REF	REF	REF	REF	
Moins de 31 ans	0,0132	1.63	0.0610	1.67	0.0141	2.2	
Niveau de diplôme de la mère							
Bac	REF	REF	REF	REF	REF	REF	
Aucun	<,0001	13.20	0.0071	3.53	ns	ns	
BEPC ou CEP	<,0001	4.93	0.0036	4.91	ns	ns	
CAP ou BEP	<,0001	4.09	ns	ns	ns	ns	
Études supérieures	<,0001	0.14	ns	ns	ns	ns	

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », le fait d'avoir été inactive l'année précédente a un impact significatif sur la probabilité des mères actives occupées l'année des 3 ans de leur second enfant d'occuper un poste non qualifié. Cette probabilité est multipliée par 4,85 par rapport aux mères qui occupaient déjà un emploi l'année précédente.

Champ : mères de deux enfants occupant un emploi l'année des 3 ans du second.

Source : enquêtes Emploi 2000, 2001, 2002, Insee, exploitation Drees

Pour en savoir plus

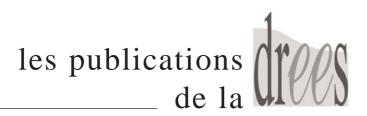
ROBERT- $BOBÉE\ I.,\ 2004,\ «\ Les\ femmes\ les\ plus\ diplômées\ vivent\ plus\ longtemps\ en\ couple\ avant\ d'avoir\ un\ enfant\ »,\ Insee\ Première,\ n°\ 956,\ avril,\ Insee.$

MARC C., 2004, « L'influence des conditions d'emploi sur le recours à l'APE », Recherches et Prévisions, n° 5, mars, Cnaf.

GOSSET-CONNAN S., 2004, « Les usages des bénéficiaires de l'APE attribuée pour le deuxième enfant », Recherches et Prévisions, n° 75, mars, Cnaf.

MÉDA D., SIMON M.-O., WIERINK M., 2003, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », Premières Informations et Premières Synthèses, n° 29.2, Dares.

BONNET C., LABBÉ M., 1999, « L'activité professionnelle des femmes après la naissance de leurs deux premiers enfants », Études et Résultats, n° 37, novembre, Drees.



Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale Ministère des solidarités, de la Santé et de la famille11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon 75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet: www.sante.gouv.fr/htm/publication

Tél.: 01 40 56 81 24

• un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES télécopie : 01 40 56 80 38 www.sante.gouv.fr/htm/publication

• des revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique dernier numéro paru : « Dynamiques professionnelles dans le champ de la santé » n° 1, janvier-mars 2005

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique derniers numéros parus : « Études diverses » n° 3, juillet-septembre 2004 « Les revenus sociaux en 2003 » n° 4, octobre-décembre 2004

• des ouvrages annuels :

Données sur la situation sanitaire et sociale en France Comptes nationaux de la santé Comptes de la protection sociale

et aussi...

Statiss, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm

Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française 29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07 tél.: 01 40 15 70 00

Internet: www.ladocfrancaise.gouv.fr

